

Arrestation de deux journalistes d'Iwacu

@rib News, 06/11/2010
DECLARATION DU JOURNAL IWACU
 1. Le journal IWACU a appris avec stupeur l'arrestation de ses deux journalistes, Madame Elyse Ngabire et Dieudonné Hakizimana.
 2. Les deux journalistes ont été arrêtés vendredi vers 13 heures à la sortie de la prison de Mpimba alors qu'ils étaient allés rendre une visite privée à un détenu.
 3. Tout l'après-midi de vendredi et dans la soirée, les deux journalistes ont subi un interrogatoire de plus de 8 heures. Dans la soirée, le Commissaire Municipal en Mairie de Bujumbura Arthémon Nzobonabakuze a décidé de les garder au cachot sans toutefois leur avoir préalablement signifié de l'infraction pour laquelle ils sont poursuivis.
 4. Samedi l'avocat Conseil du journal Iwacu, Maître Muhuzenge Jean de Dieu, a essayé d'empêcher de rencontrer ses clients, sans daigner lui fournir le mobile de ce refus.
 5. Le journal IWACU dénonce cette violation flagrante des règles de procédure notamment les articles 92 et 93 du Code de Procédure Pénale qui prévoient que "l'inculpé bénéficie de toutes les garanties nécessaires pour le droit à la défense y compris l'assistance d'un Conseil. Les mêmes dispositions prévoient que "l'avocat communique librement avec l'inculpé".
 6. Sur le plan strictement humain, un des journalistes, Madame Elyse Ngabire est mère d'un petit bébé qu'elle allaite encore. Elle vient de passer près de 48 heures dans les geôles du BSR. L'impossibilité pour cette jeune maman de pouvoir allaiter son bébé, constitue un acte de "torture, de traitement cruel et inhumain" tant à son égard qu'à l'égard de son enfant, comme le prévoit l'article 25 alinéa 2 de la Constitution du Burundi ainsi que les autres textes de loi.
 7. Le journal Iwacu demande à ce que le motif de leur arrestation leur soit notifié et que le droit des inculpés à l'assistance d'un Conseil et de communiquer avec lui soit respecté.
 8. Le journal IWACU tient à remercier d'abord tous ceux qui, au niveau national et international, se sont mobilisés pour que les deux journalistes soient rétablis dans leurs droits.
 9. A nos confrères détenus, nous leur demandons d'être sereins et garder confiance en la justice burundaise. Fait à Bujumbura, le 6 novembre 2010
 Pour le journal IWACU Antoine Kaburahe Directeur